

j'aurai quelques remarques d'une portée générale à faire là-dessus, mais je dirai pour l'instant qu'à mon avis le Gouvernement même peut-être une campagne trop active à l'égard de certaines questions, comme, par exemple, l'accord commercial et d'autres sujets. On utilise pour cela la radio en diverses occasions; de fait, j'ai pris la peine d'essayer de dresser une liste de tous les ministres qui ont prononcé des allocutions radiophoniques dans tout le Canada depuis six ou huit mois. J'ai ici une liste de dix ou douze ministres qui ont donné des causeries à la radio, censément pour expliquer les travaux des divers départements de l'administration, et, naturellement—peut-être étaient-ils justifiables de profiter de l'occasion qui leur était ainsi offerte—ils ont su lancer de temps à autre une parole tendant à démontrer avec quelle efficacité ils s'occupaient de leurs divers ministères.

Je dirai, monsieur l'Orateur, qu'à l'avenir, qu'il s'agisse du Gouvernement actuel ou de celui qui lui succédera l'an prochain, lorsqu'on voudra faire une propagande semblable, ce devrait être à ceux qui ont rédigé ces allocutions à les lire, car j'ose affirmer que pas un des ministres n'a préparé les déclarations qui ont été irradiées avec tant de soin. Je parle en connaissance de cause, car la chose m'est arrivée à moi-même en une occasion. En tout cas, il serait bon, à mon sens, que le sous-ministre, son adjoint ou le secrétaire d'un ministère ou quiconque rédige l'allocution, soit appelé à en faire lecture, afin d'éviter que le public ait—probablement à tort—l'impression que des ministres veulent faire un peu de propagande politique. Si j'ai mentionné cela, c'est un peu à cause de ce qui me semblait être l'attitude du Gouvernement, mais étant donné la déclaration du premier ministre, je m'abstiendrai volontiers d'en tenir le Gouvernement responsable. Je voudrais toutefois faire quelques brèves remarques au sujet de l'incident survenu entre la Société Radio-Canada et George McCullagh.

J'ai l'impression, monsieur l'Orateur, que cette censure puisque, au fond, censure il y a, n'est guère opportune en un moment où nous faisons tous si grand état de notre régime démocratique. Tous nous prônons hautement la liberté de parole, la liberté de la presse, la liberté des cultes, le droit de réunion, et ainsi de suite; c'est ce que j'ai fait moi-même à maintes reprises. Mais sauf le respect dû aux fonctionnaires de la Société Radio-Canada, et tout compte tenu de la déclaration faite par le premier ministre cet après-midi, je dirai que dans notre pays il ne suffit pas qu'un seul personnage ait le pouvoir de décider qui pourra ou ne pourra pas prononcer une allocution radiophonique. Nous savons tous que l'Italie, l'Allemagne et la Russie ne connais-

sent pas la liberté de parole dont nous jouissons dans notre pays, mais il me répugne qu'on interdise à un homme en vue, qui est en même temps un citoyen respectueux des lois, qui ne prêche en aucune façon la révolution, et qui n'attaque nul groupe important de citoyens, que ce soit en matière de religion ou à quelque autre point de vue, de prononcer une allocution radiophonique, alors que ce privilège est accordé à d'autres.

Considérons le cas de M. George Drew, qui a récemment été désigné au poste de chef du parti conservateur dans la province d'Ontario. D'après ce que j'ai lu hier ou avant-hier, dans l'un des journaux de Toronto, George Drew a déclaré que ce que l'on avait refusé à George McCullagh lui avait été permis à lui. On a fait savoir à M. Drew, ainsi que l'a déclaré ce dernier, qu'il lui faudrait avoir l'appui ou l'approbation—j'oublie le mot précis dont on s'est servi—d'un groupement, tel que le parti conservateur, par exemple; mais il dit avoir refusé de demander l'approbation de qui que ce soit, et avoir parlé en qualité de simple citoyen. Je n'hésite pas à dire que je diffère d'opinion avec George McCullagh sur de nombreuses questions, mais j'estime qu'en l'occurrence il n'aurait pas dû être traité autrement que l'avait été George Drew. En outre, dans la correspondance échangée entre M. McCullagh et M. Gladstone Murray, correspondance que j'ai parcourue rapidement ce matin et que j'ai sous la main, M. McCullagh déclare que même un communiste a la permission de parler à la radio, alors que l'on prive de ce droit George McCullagh. Or je n'aime pas qu'on permette aux communistes de parler à la radio. Je n'ai pas d'objection à permettre la chose aux socialistes, mais je m'oppose à ce qu'on permette aux communistes de se faire entendre à la T.S.F. parce que le principe fondamental de toute la doctrine du communisme est la révolution. Ces gens-là prônent la révolution mondiale, ils veulent renverser les gouvernements non pas au moyen de l'évolution, non pas par les bulletins de vote mais par les balles. Tim Buck ou quelque autre communiste peut avoir le privilège de se faire entendre à la radio—et cela n'a pas été nié par M. Gladstone Murray—pour faire connaître ses opinions, tandis que George McCullagh, un homme d'affaires, ne le peut pas.

Je le répète, monsieur l'Orateur, je crois que tout citoyen respectueux des lois qui est disposé à payer pour l'emploi de la radio devrait avoir le droit de s'y faire entendre pourvu qu'il n'y ait pas trop de ces gens à absorber le temps qui doit servir aux fins